



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Sondage sur le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré **PLUS DE 95 % DES CITOYENS ADHÈRENT À L'ÉNONCÉ DE VISION**

Château-Richer, le 27 mars 2012 - Plus de 95 % des citoyens de la MRC de La Côte-de-Beaupré appuient l'énoncé de vision de développement à long terme proposé dans le Plan de développement durable des collectivités.

C'est ce que révèle un sondage téléphonique réalisé par la firme SOM entre le 28 février et le 7 mars 2012 auprès de 303 répondants. Le sondage présente une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20.

« C'est une excellente nouvelle pour nous, souligne M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC. Cet appui massif de nos citoyens confirme le bien-fondé de notre démarche de planification unique au Québec. Le sondage s'inscrit aussi parfaitement dans notre désir d'une gouvernance orientée sur la participation citoyenne et la communication. »

L'énoncé de vision de la MRC est constitué des cinq facettes suivantes :

- > Offrir une qualité de vie exceptionnelle (98 %)
- > Offrir et développer des milieux de vie dynamiques et attirants (97 %)
- > Mettre en valeur et protéger les éléments distinctifs du territoire que sont ses attraits naturels et ses racines (97 %)
- > Développer pleinement les potentiels du territoire, sur les plans économique, touristique, culturel, social et environnemental (94 %)
- > Développer le leadership nécessaire pour que la MRC devienne une référence en matière de développement durable (94 %)

Chacune des facettes suscite un fort degré d'adhésion chez la majorité des citoyens et forme ainsi un énoncé de vision rassembleur.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU PREMIER RANG

À moyen terme, le sondage démontre que les citoyens priorisent d'abord à la stimulation économique et à la création d'emplois dans leur MRC. Ils y accordent une note moyenne de 8,5 sur 10.

« Ces résultats nous donnent une bonne idée de ce que les citoyens veulent pour leur MRC. Nous sommes sur la bonne voie et ce projet stimule l'ensemble des élus et des acteurs socio-économiques de la MRC », ajoute M. Lefrançois.



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

À long terme, c'est la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré qui est privilégiée (98 %). Enfin, les citoyens croient fermement à un exercice de planification régionale basée sur les principes de développement durable (91 %).

EN PLEINE CONSULTATION

Le sondage fait partie de la démarche de planification stratégique entamée par la MRC en avril 2011. La planification stratégique constitue la seconde phase du Plan de développement durable des collectivités. Cette seconde phase fait suite à l'adoption d'un plan de mobilisation en 2011 et fera place à la révision du schéma d'aménagement de la MRC dès septembre.

Des consultations publiques sont prévues à l'automne 2012 suivant le dépôt du projet de planification stratégique de développement durable prévu au cours des prochains mois.

Les citoyens de la MRC sont actuellement invités, d'ici le 10 avril 2012, à faire part de leur vision en remplissant un questionnaire disponible en ligne (www.mrccotedebeaupre.com/jepartagemavision) ou dans les bureaux des municipalités ou de la MRC (3, rue de la seigneurie, Château-Richer, GOA 1N0).

À PROPOS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Une première au Québec, le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré vise le développement concerté de tout le territoire de la MRC. Le projet est réalisé grâce, en partie, au soutien financier de 287 500 \$ accordé en 2010 par le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

-30-

SOURCE :

MRC de La Côte-de-Beaupré | www.mrccotedebeaupre.com

POUR INFORMATION ET ENTREVUES :

Anne-Marie-A. Savoie | annemarie@fernandezcom.ca |
T 418 704-1559, poste 228 | C 418 934-7448



FAITS SAILLANTS

PRINCIPALES STATISTIQUES DU SONDAGE

Énoncé de vision

- 1) Offrir une qualité de vie exceptionnelle (en accord à 98 %)
- 2) Offrir et développer des milieux de vie dynamiques et attirants (en accord à 97 %)
- 3) Mettre en valeur et protéger les éléments distinctifs du territoire que sont ses attraits naturels et ses racines (en accord à 97 %)
- 4) Développer pleinement les potentiels du territoire, sur les plans économique, touristique, culturel, social et environnemental (en accord à 94 %)
- 5) Développer le leadership nécessaire pour que la MRC devienne une référence en matière de développement durable (en accord à 94 %)

Enjeux prioritaires pour les vingt prochaines années

- 1) La qualité de vie des citoyens de La Côte-de-Beaupré (en accord à 98 %)
- 2) Le développement économique et le tourisme (en accord à 97 %)
- 3) La protection et la mise en valeur du patrimoine, des paysages et des milieux naturels (en accord à 96 %)
- 4) L'aménagement du territoire et l'urbanisme dans le respect des principes du développement durable (en accord à 95 %)

Priorités d'action pour les cinq prochaines années

- 1) La stimulation économique et à la création d'emplois dans la MRC (8,5 / 10)
- 2) L'aménagement d'accès aux plans d'eau et l'embellissement du boulevard Sainte-Anne (8,2 / 10)
- 3) La protection et la mise en valeur des paysages (8,1 / 10)
- 4) L'amélioration des accès aux structures de sports, de loisirs et de culture (8,0 / 10)
- 5) Le développement du transport collectif (7,2 / 10)